

# BULLETIN MUNICIPAL – N° 2 – MARS 2024

## COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : [mairie.belrupt55@wanadoo.fr](mailto:mairie.belrupt55@wanadoo.fr)

Site internet : [www.belrupt-en-verdunois.fr](http://www.belrupt-en-verdunois.fr)

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

### **BELRUPT FÊTE LA SAINT PATRICK LE SAMEDI 16 MARS ET FÊTE FORAINE !**

Venez profiter avec vos enfants (à partir de 7 ans) des contes et récits de l'île d'Emeraude, avec Sophie Chenko, à l'église de Belrupt à 18h.

Des boissons seront disponibles sur place pour les enfants et les plus grands.

Se tiendra ensuite, à partir de 19h30, à la salle des fêtes de Belrupt, une soirée "St Patrick" pour les plus grands, avec des musiques celtiques et irlandaises interprétées par le groupe "Les Fausses Celtiques".

Des burgers préparés par " Le Chaudron Vert" seront disponibles sur place à partir de 18h30 à emporter ou à consommer sur place.

(Plus de détails sur <https://www.auchaudronvert.com/saintpatrick> ).

Des boissons seront aussi proposées pour l'occasion (Guinness, bière blonde "La Dunoise", Kilkenny, limonade bio, etc...).

**En sus de tous ces événements, la fête foraine sera présente à Belrupt pour le plaisir des petits et des grands le samedi 16 jusqu'à 18h00 et le dimanche toute la journée.**

### **LES EXPOS DE BELRUPT**

L'exposition consacrée à l'histoire de l'école en Meuse depuis deux siècles se terminera fin mars.

Elle sera suivie d'une exposition de photos sur la Suède et la Norvège, réalisées par Jean Marc Delage, habitant de Dieue qui y va en vacances chaque année depuis une trentaine d'années.

Fana de photos, spécialiste de la faune et de la flore, pédagogue hors pair, Jean Marc viendra monter ses photos en avril et début mai dans l'église et il présentera tout cela le SAMEDI 6 AVRIL à 11 heures – autour d'un petit pot : une date à ne pas manquer.

Puis ce seront les élèves de notre école maternelle qui exposeront leurs œuvres picturales jusque fin juin : Carine Marouzé, notre directrice, et Catherine Géniale, directrice du service culturel de notre communauté de communes, ont fait venir une artiste du VENT DES FORETS qui a déjà commencé à faire « oeuvrer » nos enfants sur le thème des fruits et plantes - « de l'assiette à l'expo » : leurs productions seront présentées fin avril à la galerie SOPHIE LEVEQUE à Verdun, rue des Rouyers, Et ensuite dans l'église jusque fin juin.

Nous en reparlerons, ainsi que du concert que les enfants nous présenteront dans la foulée, préparé sur le même thème avec Julien Jacques, le musicien intervenant de la communauté de communes qui travaille avec eux chaque semaine depuis le début de l'année scolaire.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES : NOUVEAUX HORAIRES DU SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Tout ce qui concerne nos déchets ménagers est géré par notre communauté de communes, Val de Meuse Voie Sacrée.

Le service des déchets ménagers est installé à Dieue, 43 rue du Rattentout, derrière la Poste et de nouveaux horaires ont été mis en place :

lundi 8 – 12 et 13 – 16.30

mardi 8 -12

mercredi 8 -12 et 13 – 16.30

vendredi 8 – 12 et 13 – 16

OU SUR RENDEZ-VOUS au 03 29 87 29 85 ou par mail "redevance-dechets@ccvmvs"

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver toutes les infos sur les déchets et sur le tri sur l'application gratuite « SMET au tri » : jours de collecte, ouverture de la déchetterie et toutes les infos sur le tri des déchets recyclables, où déposer tel ou tel déchet.

On en profite pour redonner les horaires d'ouverture de la déchetterie :

mardi, mercredi et vendredi 8 -13

samedi 8 – 12 et 13.30 – 17.30

### L'ASTUCE DU JOUR

**Comme bien souvent dans le bulletin communal, voici l'astuce du jour proposée par le Groupe Environnement :**

Le printemps arrive et les limaces aussi !

Comment se débarrasser de ces animaux voraces qui viennent souvent ravager nos potagers ? Ces petites bêtes n'aiment pas du tout les surfaces rugueuses et les évitent. Vous pouvez donc entourer ces plantations par des petits « murs » de gravier fin (il s'en vend dans le commerce) ou par des cendres (mais la pluie limite la durée de vie de cette protection) ou tout autre matériau fin et inconfortable pour ces limaces comme de fins copeaux de bois.

Elles sont aussi attirées par la bière et vous pouvez faire des pièges avec des petits récipients remplis de bière où elles se noieront.

Pas bête, hein !

### ADIEU LA VIGNETTE VERTE DE L'ASSURANCE AUTO

Le gouvernement a annoncé la suppression de l'affichage obligatoire de la vignette d'assurance auto sur les pare-brises à partir du premier avril prochain.

L'assurance auto reste obligatoire mais le contrôle sera opéré par les forces de l'ordre à partir de la lecture automatique des plaques d'immatriculation dont gendarmerie et police seront équipés.

Attention aussi pour les fraudeurs : les nouveaux radars seront sans doute équipés de ce système de lecture de plaque – induisant une amende sévère ...

### MERCI !

MERCI à Gabin, Yanis, Manaël et Eddy qui – spontanément – ont profité du début des vacances scolaires pour ramasser les déchets que des « malpropres » ont jetés dans l'espace public, notamment dans le parc de l'école.

Merci aussi à des habitants qui aident Constant Métillon à monter et installer les éléments du parcours de santé chemin de la Fontaine/chemin des Hollis – décidé par le Conseil des Jeunes et enfin arrivé grâce à une subvention de la Région Grand Est : Gilbert Botella, Patrick Saillet, et d'autres encore ... D'autres éléments d'un parcours de VTT seront de même installés dans le parc de l'école – toujours soutenus par la Région et voulus par le Conseil des Jeunes.

Merci encore à Patrick Saillet qui a commencé à couper les épines et arbustes qui encombraient l'emprise du chemin de la Masure, en face du château d'eau – dans la perspective d'y réaliser une plateforme de retournement pour le remplissage par citerne du château d'eau en cas de pollution ou de rupture d'approvisionnement.